



CONCOURS 2024

ÉPREUVE ÉCRITE

Mons, samedi 9 mars 2024 (après-midi)

QUESTIONNAIRE n° IV

Droit des personnes morales

Complétez le cadre ci-dessous en lettres capitales et signez, s.v.p.

NOM.....

PRÉNOM.....

SIGNATURE.....

Masquez ensuite ce cadre par un autocollant ci-joint

En vue de déterminer, au besoin, votre identité, veuillez recopier (pas en capitales !) la phrase suivante :
“Il ne sera tenu aucun compte des réponses libellées d’une autre manière que selon les instructions ci-jointes”.

.....
.....



CONCOURS 2024 POUR LE CLASSEMENT DES CANDIDATS-NOTAIRES

ÉPREUVE ÉCRITE

Mons, samedi 9 mars 2024 (après-midi)

QUESTIONNAIRE n° IV

DROIT DES PERSONNES MORALES

Ce cahier contient six (6) questions, soit cinq (5) questions courtes (3 points chacune) et une clause (10 points).

Ce questionnaire sera noté sur vingt-cinq (25) points. Il sera tenu compte de vos connaissances juridiques et de vos compétences.

Veuillez répondre dans les cadres prévus à cet effet, d'une écriture aisément lisible. Il ne sera pas tenu compte des réponses hors cadre.

Question 1

Vous recevez un projet de compromis de vente de la part d'une agence immobilière qui vous demande de lui faire part de vos remarques et observations.

Ledit projet reprend comme désignation de l'acheteur le paragraphe suivant :

« Gérard, né à Bruxelles, le 25 septembre 1965, époux de Madame Rigolet Solange, domicilié à 6640 Vaux-sur-Sûre, rue du Ciel, 8.

Gérard acquiert le bien au nom d'une société à constituer. »

Quelle est votre analyse de la clause proposée par l'agence et sur quels points attireriez-vous tout particulièrement l'attention de l'acquéreur ?

[illegible]

Question 2

Jean vous explique que la société coopérative « Pêche et Nature », dont il est le gérant, est active dans la protection de l'environnement, le commerce durable et le soutien aux producteurs locaux.

Elle compte environ 400 coopérateurs très actifs et impliqués dans les décisions stratégiques de la société.

Aux termes de débats nourris à l'assemblée générale ordinaire, il a été décidé à l'unanimité que la société coopérative « Pêche et Nature » absorberait la société coopérative « Nature et Chasse », laquelle a un objet similaire et est détenue à 100% par « Pêche et Nature ».

La société « Nature et Chasse » présente une perte de 50.000 EUR.

Jean vous dit qu'il souhaite éviter de devoir reconvoquer tous les coopérateurs, car il trouve cela fastidieux.

Que lui conseillez-vous ? Quels documents doit-il vous présenter ?

[illegible]

Q2.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Question 3

Les administrateurs d'une société vous consultent parce que leur société a été radiée d'office par jugement à la suite de la non-publication des comptes annuels pendant plusieurs exercices comptables.

La société est propriétaire d'immeubles.

Que leur conseillez-vous ?

Q3
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Q3.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Question 4

Le notaire ALLEZGO est consulté par Thomas qui souhaite transférer le siège de sa SRL LESBONSPLANS de Namur, avenue du Palais 17 vers la France à Metz, rue du Centre 84.

Thomas est seul actionnaire de la société.

Précisez les éléments nécessaires pour ce transfert et les formalités à réaliser.

Q4.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

[illegible]

Q5.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Question 6 : (3 clauses à rédiger)

Jean est l'unique actionnaire et administrateur d'une société de menuiserie, dénommée « TOUTEN-BOIS », qui emploie 4 ouvriers.

Jean, âgé de 62 ans, est marié et a un fils unique, Nicolas, qui vit à l'étranger et travaille dans un tout autre domaine.

Afin de préparer sa retraite et la transmission de son entreprise, Jean souhaiterait céder 20% de ses actions à Denis, l'un de ses ouvriers avec qui il travaille depuis plusieurs années et en qui il a toute confiance.

L'idée de Jean et de Denis est que ce dernier devienne administrateur de la société aux côtés de Jean et qu'il acquière petit à petit les actions de celle-ci pour en détenir la totalité lorsque Jean sera admis à la retraite.

Denis est célibataire et a une fille âgée de 2 ans.

Jean et de Denis viennent vous consulter car ils s'interrogent sur le sort des actions en cas décès de l'un d'eux, d'imprévu ou de mésentente dans le futur.

Q.6.A. Rédigez une clause d'agrément.

Q.6.B. Rédigez une clause sur un droit de préférence.

Q.6.C. Rédigez une clause sur un droit de suite.

Q6.....

[illegible]

Q6.....